

## Mobilité

Zone 30, stationnement vélo, aides financières... Pour promouvoir des modes de circulation moins polluants, la Ville a mis en place un nouveau Plan de Déplacements Doux.

### **Le Plan de Déplacements Doux**

Le premier PDD voté en 2009 visait à améliorer les conditions de pratique du vélo des Madeleinois par :

- Des aménagements cyclables
- Le déploiement de garages et d'arceaux à vélos
- Le développement de liaisons piétonnes
- Des aides à l'achat d'accessoires vélo

Voté le 16 octobre 2019, le nouveau PDD propose de nouvelles aides financières aux habitants et les accompagne dans leur changement de pratiques : achat d'un moyen de transport doux, équipements, prêt d'une trottinette...

### **Éco-mobilité et espace public mieux partagé**

**Stationnements vélo** : accompagner techniquement et financièrement les copropriétés d'immeubles collectifs qui souhaitent installer un garage ou des places de stationnement vélo sur leur parcelle. [Accéder au formulaire de demande d'aide municipale](#)

**Cohabiter en sécurité** : des ateliers de bonnes pratiques pour adopter le bon comportement et mieux **appréhender le code de la route**, quelque soit votre mode de transport doux.

**Un espace dédié** : mise en place d'un atelier voué à la **réparation** et l'**achat d'occasion de vélo et trottinette** dans la future [Zones d'Activités Solidaires](#) (ZAS).

---

**Étendre les zones 30km/h** : la Ville sollicitera la MEL afin de passer en zone 30 toutes les voies de desserte intra-communales. La matérialisation de la priorité aux deux-roues dans les rues à sens unique et la généralisation des autorisations de tourner à droite au feu rouge seront également demandées.

**Plus d'itinéraires cyclables** : développement des double-sens cyclables, accès facilités à la piste cyclable du Grand Boulevard, cédez-le-passage aux feux...

**Sécuriser les abords des établissements scolaires** : des actions seront mises en place pour **améliorer l'accessibilité douce** et la **sécurité** aux abords des équipements publics et plus particulièrement autour des établissements scolaires.

**Compléter l'offre de stationnement** : le déploiement des garages et arceaux à vélos se poursuit afin de parfaire le maillage du territoire en lien avec les besoins exprimés par les habitants.

### **Véhicules moins polluants**

Voté le 26 juin 2019, le plan communal de lutte contre la **pollution aux particules fines** vise à :

- Réduire les émissions de polluants dans l'atmosphère et les émissions de particules fines d'origine locale
- Limiter les effets sur la santé humaine et l'environnement
- Accompagnant la conversion automobile

---

Conversion des véhicules au bioéthanol et éco-entretien des véhicules [Accéder au formulaire de demande d'aide municipale](#)

### **Mobilité électrique**

La Ville dispose actuellement de deux zones de rechargement de voitures électriques déployées par la MEL [Voir la carte interactive](#). Le service est disponible sur le site <https://www.bluelib.fr>

Installation de point de charge pour véhicule électrique [Accéder au formulaire de demande d'aide](#)

## **Prêt d'une trottinette classique ou électrique**

Dans l'objectif de **tester des moyens de transport doux** sur des trajets du quotidien, la Ville propose de mettre à disposition, par créneaux de 72 heures, une trottinette électrique ou classique.

Le prêt des trottinettes se fait auprès du [service Développement Durable](#) et nécessite les documents suivants :

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Le versement d'une caution de 300 € pour une trottinette électrique et 30 € pour une trottinette classique (restituée au retour du matériel)

## **À pied : voir la carte de marchabilité**

Image



Les guichets sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h15 à 12h15 et de 13h15 à 17h. La gare est fermée le dimanche et jours fériés (la vente est possible 24/24h sur les automates).

---

Voiture partagée

Cinq stations d'autopartage [Citiz](#) sont situées à La Madeleine Voir sur la [carte interactive](#)

---

Covoiturage

[On va s'aider](#) : plateforme d'entraide entre habitants dont les objectifs sont le partage d'objets et l'échange de services (dont la recherche de covoitureurs).

[Pass Pass Covoiturage](#) : pour partager les trajets de courte ou moyenne distance dans la Région des Hauts-de-France.

[Application Ilévia covoiturage](#) : elle permet de trouver un covoitureur sur le territoire de la MEL. À chaque trajet, le conducteur et le passager cumulent des points-fidélité qui se transforment en avantages (réductions, bons d'achat, pleins de carburant ou places de concert).

[Application Cmabulle](#) : pour partager entre parents d'une même école, club, association, les trajets des enfants.

---

Bus et tramway

Plusieurs lignes de bus desservent le territoire madeleinois et trois stations de tramway desservent la Ville: Romarin, Botanique et Saint Maur. Retrouvez tout le réseau sur le [site d'Ilévia](#).

## Autres plans de déplacements

**Plan de Déplacements Administration** : le PDA en vigueur au sein de la collectivité incite les agents à utiliser les moyens de transports alternatifs à la voiture individuelle. Des vélos et trottinettes sont mis à disposition pour les déplacements professionnels.

**Plan de Déplacements d'Entreprise** : la Ville propose d'accompagner les entreprises et les commerces dans la réalisation de leur PDE. Il peut concerner les trajets domicile/travail, transports de marchandises, déplacements professionnels des collaborateurs, clients, partenaires, visiteurs, etc.

## [Service Développement durable](#)

160 rue du Général de Gaulle  
59110 La Madeleine  
France

[03 20 12 79 75](tel:0320127975)  
[developpement-durable@ville-lamadeleine.fr](mailto:developpement-durable@ville-lamadeleine.fr)

## Voir aussi

[Faire une demande d'aide municipale \(transports doux\)](#)  
[Stationnement](#)  
[La MEL à vélo](#)

## Quelques chiffres

**325** arceaux à vélo

---

**8** garages municipaux sécurisés à vélos : réservés aux habitants à 300m autour dans la limite d'une place par foyer. Une place = 30 €/an ou 15 € à partir du 01 juillet

---

**9** stations V'Lille = **193** bornes

---

**1** abri à vélos de **18** places : implanté place du Romarin, il est sécurisé et gratuit. Utilisable pour les vélos

personnels ou V'Lille en location longue durée ([voir les modalités](#))

---

**20** km d'aménagements cyclables